

**Arrêté du 26 octobre 2000 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux**

NOR : ATEN0090386A

(Texte non paru au *Jouinal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 28 juin 1984 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;  
Vu l'arrêté du 26 mars 1998 portant attribution des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;  
Vu l'arrêté du 16 septembre 1999, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 6 juin 2000, portant nomination au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 septembre 1999 susvisé est modifié comme suit :

« A. - Représentants de l'administration » :

Membres titulaires :

Mme, Barret (Christiane), directrice de la nature et des paysages, présidente, en remplacement de Mme Guth (Marie-Odile) ;

Mme Delagenière (France), chargée du bureau des personnels d'exploitation et des ouvriers des parcs et ateliers et du bureau des personnels des affaires maritimes et des officiers de port (direction du personnel et des services du ministère de l'équipement, des transports et du logement), en remplacement de M. Cazottes (François) ;

M. Viguier (Jean-Pierre), directeur adjoint du parc national de la Vanoise, en remplacement de M. de Guillebon (Emmanuel).

Membres suppléants :

Mme Guichard (Dominique), chargée de la division des parcs nationaux et du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres à la sous-direction des espaces naturels (direction de la nature et des paysages), en remplacement de M. Courcol (Christian) ;

Mme Baverel (Claudine), adjointe au chef du bureau des personnels techniciens, ouvriers de service, experts techniques et médico-sociaux (direction du personnel et des services du ministère de l'équipement, des transports et du logement), en remplacement de M. Saffroy (Eric) ;

M. Brugiére-Garde (Yves), directeur du parc national de la Guadeloupe, en remplacement de M. Cantet (Jean-Luc).

Article 2

La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 26 octobre 2000.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice de la nature et des  
paysages,*  
C. BARRET